

L'arbre de la Croix de Saint-Léger-Les-Domart



L'arbre de la Croix est un vieux tilleul situé à l'écart du bourg, sur un versant de la colline de la vallée du *grand rideau*. Cette vallée sèche a été creusée par un affluent de la Domart. Elle est entourée de collines qui culminent à une centaine de mètres d'altitude. Les rideaux sont des haies d'arbres plantées sur les pentes, le long des courbes de niveau, pour limiter l'érosion des sols. L'arbre de la Croix est à 70 m d'altitude. Il signale l'emplacement d'un ancien rideau. Plus loin, sur le versant, trois rideaux d'arbres sont encore visibles.

L'arbre de la Croix est un tilleul à petites feuilles. Bien visible dans le paysage, ses branches forment un bouquet isolé au milieu des champs ouverts. La présence d'un autre tilleul, près de lui, accentue sa visibilité. Les cartes géographiques indiquent clairement sa présence sur le territoire. En 1832, il est déjà représenté comme repère d'arpentage sur le cadastre de Napoléon. Sur la carte IGN au 1/250 000, il apparaît aussi en tant qu'arbre remarquable. Il impressionne par ses dimensions. Son tronc mesure un peu plus de 5 mètres de circonférence, et sa hauteur atteint 18 mètres. Son âge est incertain, mais les cartes postales des années 1930 annoncent qu'il a environ 600 ans. Sa taille et sa longévité en font l'un des arbres remarquables du département. Il figure en bonne place dans la brochure dédiée aux arbres éditée par le Conseil départemental de la Somme, parmi les 30 arbres remarquables du département. C'est l'un des 10 plus vieux tilleuls de la Somme.

Ce vénérable tilleul est un monument de nature. Il a été classé site naturel le 26 février 1934. Dans le département de la Somme, seuls 19 sites sont classés au titre de la loi sur les sites naturels de 1930. Comme le tilleul d'Argoules, les platanes de Bouttencourt, le chêne de Dompierre, il fait partie des 1^{er} arbres à avoir bénéficié d'une protection dans le département. La D.R.E.A.L. des Hauts de France, chargé de la protection de l'environnement a édité un inventaire des sites naturels de la région. L'arbre de la Croix a été choisi pour illustrer la page de couverture.

Ce n'est pas seulement en raison de sa beauté et de son âge que l'arbre de la Croix a été protégé. Plusieurs traditions s'y rattachent. Avant la Révolution française, les abbesses de l'Abbaye voisine de Berteaucourt-les-Dames venaient célébrer des hymnes à la Vierge devant la Croix placée sous le tilleul. Maurice Crampon, auteur du *Culte des arbres en Picardie*, nous indique qu'à cette occasion les religieuses quittaient leur couvent, passaient près de la chapelle Saint-Gautier, et gravissaient ensuite le dur chemin qui mène à l'arbre consacré à la Vierge. Cette tradition s'est arrêtée à la Révolution française, mais au XIX^{ème} siècle les habitants de Saint-Léger-Les-Domart venaient toujours en procession jusqu'à la Croix de l'arbre pour les Rogations, à l'Ascension, et lors de lors du vendredi Saint une lanterne à la main. La tradition a perduré jusqu'en 1870. Plus étonnant, Maurice Crampon rapporte qu'en 1840, un colporteur nommé Lelut apprenait sous cet arbre une prière aux jeunes hommes du village pour ne pas être tiré au sort pour le service militaire.

Désormais, ce sont les randonneurs qui font halte sous l'arbre de la Croix, intégré dans un circuit départemental. Ils y trouvent un banc pour se reposer à l'ombre du tilleul. Le terrain sur lequel se trouve l'arbre a été acheté en 1995 par la commune. Il forme une enclave de 1 000 m² au milieu de l'espace agricole. La parcelle est gazonnée et clôturée d'une haie de charmilles. Ainsi, l'arbre est protégé des engins agricoles et facilement accessible. Lors de l'éclipse du 11 août 1999, les habitants de Saint-léger se sont rassemblés à l'arbre de la Croix pour observer le phénomène. La Croix a été retirée, à une date indéterminée. Elle est conservée dans l'église Saint-Martin de Bettencourt-Saint-Ouen. Seul le socle est encore visible.